





COMBLES DE L'EGLISE DE GY (Identifiant national : 430020077)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 44158012)
La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : DREAL Franche-Comté, .- 430020077, COMBLES DE L'EGLISE DE GY. - INPN, SPN-MNHN Paris, 7P. https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/430020077.pdf

Région en charge de la zone : Franche-Comté

Rédacteur(s) :DREAL Franche-Comté Centroïde calculé : 862387°-2272888°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN: 17/03/2009 Date actuelle d'avis CSRPN: 03/10/2023 Date de première diffusion INPN: 09/11/2022 Date de dernière diffusion INPN: 13/11/2023



1. DESCRIPTION

Cette ZNIEFF est inclue dans la ZNIEFF de Type 2 :

- Id nat.: 430009439 - LES MONTS DE GY (Id reg.: 44158000)

1.1 Localisation administrative

Département : Haute-SaôneCommune : Gy (INSEE : 70282)

1.2 Superficie

,18 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 259 Maximale (mètre): 259

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Id nat.: 430030048 - CIMETIÈRE DE GY (Type 1) (Id reg.: 44158007)
 Id nat.: 430009439 - LES MONTS DE GY (Type 2) (Id reg.: 44158000)

1.5 Commentaire général

Le clocher et les combles de l'église de Gy abritent une colonie de chauves souris composée de femelles de Grands rhinolophes et de Vespertillions à oreilles échancrées qui viennent dans ce site pour mettre bas et élever leur unique jeune. Ces espèces figurent parmi les plus menacées en France et en Europe. Ces gîtes sont particulièrement vulnérables du mois de juin au mois d'août, période durant laquelle les chauves souris sont présentes.

STATUT DE PROTECTION

L'arrêté ministériel du 23 avril 2007 assure une protection stricte des espèces et interdit la destruction ou l'altération des sites de reproduction ou des aires de repos.

OBJECTIFS DE PRESERVATION

La tranquillité des colonies doit être assurée durant la période estivale (juin à août).

Les travaux sur les toitures, le traitement des charpentes, la fréquentation humaine ou l'éclairage des édifices constituent d'autres menaces pour la pérennité des colonies. La colonie initialement installée dans les combles de l'église a pâti de l'illumination du bâtiment et s'est partiellement déplacée.

Enfin, la préservation des territoires de chasse est essentielle. Le Grand rhinolophe et le murin à oreille échancrées chassent dans les milieux naturels proches du village d'où l'importance de conserver également les milieux qui leur sont favorables : bosquets, haies, lisières et milieux forestiers, vergers de coteaux et pâtures du secteur des Mont de Gy. Le maintien de l'élevage extensif est primordial.



1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Urbanisation discontinue, agglomération

Commentaire sur les activités humaines aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Structures artificielles

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Domaine communal

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux Fonctionnels Complémentaires

- Critères d'intérêts patrimoniaux
- Ecologique
- Faunistique
- Mammifères

Commentaire sur les intèrêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Habitat artificiel de colonie de reproduction d'espèce d'intérêt prioritaire.

- Oiseaux



4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues			- Mammifères

- Autre Faunes
- Amphibiens
- Bryophytes
- Lichens
- Phanérogames
- Poissons
- Ptéridophytes
- Reptiles
- Mollusques
- Crustacés
- Arachnides
- Myriapodes
- Odonates
- Orthoptères
- Lépidoptères
- Coléoptères
- Diptères
- Hyménoptères
- Autres ordres d'Hexapodes
- Hémiptères
- Ascomycètes
- Basidiomycètes
- Autres Fonges

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

Non renseigné

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
J1.2 Bâtiments résidentiels des villages et des périphéries urbaines	86.2 Villages				



6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
I Habitats agricoles, horticoles et domestiques régulièrement ou récemment cultivés	8 Terres agricoles et paysages artificiels				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire



7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Mammifères	60400	Myotis emarginatus (E. Geoffroy, 1806)	Murin à oreilles échancrées, Vespertilion à oreilles échancrées	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPEPESC Franche-Comté		30	110	1995 - 2019
	60295	Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)	Grand rhinolophe	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPEPESC Franche-Comté		35	134	1995 - 2019

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	2669	Falco tinnunculus Linnaeus, 1758	Faucon crécerelle	Reproduction certaine ou probable			1	1	2009 - 2009
Oiseaux	4035	Phoenicurus ochruros (S. G. Gmelin, 1774)	Rougequeue noir	Reproduction indéterminée			1	1	2012 - 2012

7.3 Autres espèces à enjeux

Non renseigné



7.4 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation			
60295		Rhinolophus ferrumequinum	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien) Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien) Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien) Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Martinique (lien) Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Martinique (lien)			
Mammifères	00293	(Schreber, 1774)	Determinante				
Manimilleres	60400	Myotis emarginatus	Déterminante	` '			
	60400 (É. Geoffroy, 1806)	Determinante					
	2669 Oiseaux	Falco tinnunculus	Autre				
Oiseaux		Linnaeus, 1758	Autre				
	4035	Phoenicurus ochruros (S. G. Gmelin, 1774)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (<i>lien</i>)			

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Туре	Auteur	Année de publication	Titre		
	Roué S.Y.	2000	Actualisation de l'inventaire des sites à chiroptères de Franche-Comté. Rapport interne CPEPESC Franche-Comté		
Bibliographie	Roué S.Y.		Compte-rendu de la réunion du 13 juillet au sujet dela colonie de chauves-souris de l'église de Gy (70). CPEPESC Franche- Comte et Mairie de Gy		
Informateur	CPEPESC Franche-Comté				